

Qui va décider d'appliquer ces mesures ?

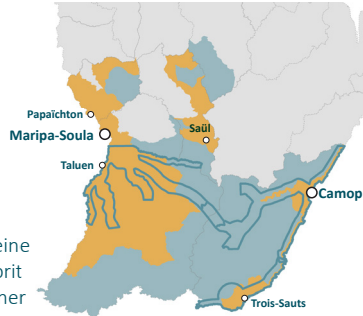
ZDUC (Zone de droits d'usage collectif), zone de cœur de Parc, zone d'adhésion... Le territoire concerné par le Parc amazonien comporte des espaces où des règles de gestion et de gouvernance différentes peuvent s'appliquer. Ainsi, en fonction des territoires, la gestion (*que fait-on ? comment le fait-on ?*) pourra être communautaire, en cogestion ou conduite par une institution publique, comme le Parc ou l'ONF. La gouvernance (*qui décide ce qu'on fait ? comment on décide ?*) pourra également être communautaire, partagée ou menée par un organisme public. Ainsi, l'un des enjeux de ce programme est de définir le degré de gestion et de gouvernance des communautés d'habitants, avec eux et avec les gestionnaires identifiés, selon les territoires. Il est cependant important de noter que, quel que soit l'espace concerné, le Code de l'environnement doit être respecté. À terme, un des objectifs de ce programme pourrait être la rédaction de demandes de dérogations réglementaires afin d'ajuster la réglementation en vigueur avec les modes de vie des communautés locales.

Des modes de gestion différents selon les territoires

ZDUC ZONE DE DROITS D'USAGE

Qui gère et qui décide pour l'utilisation des ressources naturelles dans les ZDUC ?

Des droits d'usages sont reconnus aux communautés bénéficiaires. Celles-ci sont désignées dans les arrêtés préfectoraux. Pour une pleine reconnaissance de ces droits, l'esprit du programme serait d'accompagner les communautés à formaliser leurs gestions des ressources naturelles.



ZC ZONE DE COEUR

Est-ce partout pareil ?

En zone de cœur, le PAG est celui qui gère l'espace. Des droits d'usage des ressources naturelles pour les communautés locales et les résidents sont autorisés par le gestionnaire (PAG). À terme, l'idée serait de co-décider (PAG/communautés locales) de la manière dont les ressources sont utilisées et prélevées.

ZA ZONE D'ADHÉSION

Et les forêts de la zone d'adhésion ?

Dans cette zone, l'ONF est le gestionnaire et le décideur. Les communautés locales peuvent y chasser et pêcher. En revanche, l'utilisation du bois et l'installation d'abattis et/ou de carbet dans la forêt sont soumises à une demande d'autorisation à l'ONF. Des droits d'usages spécifiques pourraient être imaginés sur certains secteurs.

Écrire
les usages
de gestion
traditionnelle

Exprimer
et prioriser
les enjeux
des communautés
d'habitants

Formuler
et décider
collectivement
de solutions concrètes

Mettre
en œuvre
les solutions
décidées
collectivement



LES PARTENAIRES :

Ce programme est coordonné et mis en œuvre par les équipes du Parc amazonien de Guyane. Il est financé à 64% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), qui participe au développement intégré de la Guyane et de ses territoires. La Collectivité territoriale de Guyane est co-financé pour la réalisation d'une mallette pédagogique spécifiquement. Le suivi de ce projet associe également de nombreux partenaires scientifiques et techniques.

NOUS CONTACTER :

Camille Guédon,
Responsable du programme *Terra Maka'andi*
Mail : camille.guedon@guyane-parcnational.fr
Tél. : 0694 95 32 67



Terra MAKA'ANDI

Ressources naturelles

MOBILISONS ET CONSTRUISONS

AVEC LES COMMUNAUTÉS

LOCALES !

PAPAÏCHTON

PAYS WAYANA

CAMOPI

TROIS-SAUTS





1

Qu'est-ce que les ressources naturelles ?

Les ressources naturelles sont les richesses offertes par la nature et utilisées par les hommes et les femmes pour subvenir à leurs besoins. Il s'agit par exemple de l'eau, la terre, les poissons, le gibier, les arbres, les plantes, les produits agricoles... Ces ressources sont utilisées pour l'alimentation, la médecine traditionnelle, la construction de maisons, l'artisanat ou la tenue de rites et de cérémonies.



2

Pourquoi faut-il mettre en place des mesures de gestion ?

Les populations du Sud de la Guyane savent traditionnellement préserver leurs ressources naturelles. Néanmoins, leurs modes de gestion ne sont généralement pas reconnus car ils ne sont pas formalisés par écrit. Par ailleurs, dans certains cas, ces modes de gestion peuvent être mis à mal par des changements récents et rapides. La raréfaction de certaines ressources, la pression démographique associée aux changements des modes de vie et des pratiques, la perte de la transmission des connaissances écologiques des aînés aux plus jeunes sont autant de changements qui peuvent menacer la préservation des ressources naturelles... D'autres menaces sont liées à des facteurs extérieurs, comme l'orpaillage illégal.

3

Qui va élaborer ces mesures de gestion ?

L'objectif n'est pas d'interdire mais d'accompagner les communautés locales à faire reconnaître leurs propres règles et, au besoin, à en construire de nouvelles afin d'assurer la durabilité de ces ressources et préserver leurs modes de vie. Les connaissances et les pratiques des communautés locales seront le socle du savoir, associées aux connaissances académiques, afin d'élaborer des règles qui soient efficaces, définies et acceptées par tous. Le Parc amazonien accompagnera ces démarches citoyennes, respectueuses de l'environnement. L'enjeu est de construire des modes de gestion répondant à la fois aux valeurs, aux besoins et aux usages des habitants, dans une perspective de conservation des milieux naturels.



Terra MAKA'ANDI

7
MÉDIATEURS
EMBAUCHÉS
DANS LE CADRE
DE CE PROGRAMME

4
TERRITOIRES
CONCERNÉS,
POUR ENVIRON
11 000
HABITANTS

Assurer
le renouvellement
des ressources
naturelles nécessaires
aux modes de vie

Un projet
qui s'appuie
sur les savoirs
des habitants...

... accompagnés par
des médiateurs
embauchés
localement

Des études
participatives
pour mieux
connaître
les ressources



Les ressources naturelles ont de tout temps été utilisées par les populations du Sud de la Guyane pour assurer leur subsistance. Elles sont indissociables des modes de vie traditionnels et sont garantes des relations patrimoniales que les habitants entretiennent avec leurs territoires. Afin d'assurer la pérennité de ces ressources et des pratiques associées, il peut être nécessaire de formaliser les objectifs principaux des communautés locales pour le maintien de ces ressources ainsi que les règles principales à mettre en œuvre pour y parvenir. Ce processus sera co-construit avec les habitants à travers le programme Terra Maka'andi (2019-2022).

Ce programme s'appuiera en premier lieu sur les connaissances et les modes de régulation traditionnels, qui ont fait leurs preuves jusqu'ici. Afin de favoriser l'engagement de tous, des méthodes participatives innovantes seront mobilisées tout au long du projet avec les habitants. Un programme d'auto-renforcement des communautés locales permettra de s'assurer de prises de décisions éclairées et prises démocratiquement.

Afin d'ancrer ce programme sur le territoire, sept médiateurs issus des communautés locales ont été embauchés. Ils seront chargés d'animer ce projet et d'assurer la bonne compréhension de celui-ci dans leur commune ou village. Ils bénéficieront d'une série de formations permettant de renforcer leurs compétences.

Ce programme s'inscrit dans la continuité d'études scientifiques réalisées ces dernières années afin de mieux connaître les usages et pratiques autour des ressources naturelles. Ces études ont permis d'acquérir des connaissances écologiques sur les espèces animales et végétales tout en s'intéressant en parallèle aux pratiques de prélèvement des habitants. Elles ont ainsi été menées en étroite collaboration avec les pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, artisans... L'ensemble de ces connaissances permettent d'alimenter les réflexions sur la gestion des ressources naturelles.